

CONSEIL SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2019
à Vienne

COMPTE-RENDU

Séance du conseil syndical du 28 novembre 2019

Date de la convocation : 14 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 62 dont 51 titulaires et 11 suppléants

Etaient présents :

Délégués titulaires : BANCHET Gérard, BAZILE Vanessa, BERTHELET Daniel, BOSIO Caude, CHARMET Michel, DELEIGUE Marc, DELORME Odile, DREVON Gilbert, FANGET Christian, FOUILLEUX Michel, GIRARDON-TOURNIER Lucette, KOVACS Thierry, LENTILLON Gilles, MOREL Marielle, PELLOUX-PRAYER Pierre, TARDY Sébastien, THOMASSY Jean-André, APPRIEUX Angéline, BERNARD Nicole, BONNETON Gilles, CHARVET Francis, DELAY Jean-Louis, DI BIN Roberte, FANJAT Christian, LAMBERT Marie-Thérèse, LHERMET Claude, MONDANGE André, MONNET Louis, MONTEYREMARD Christian, NICAISE Claude, PONCIN Vincent, ROBERT-CHARRERAU Daniel, VIAL Gilles, DELAPLACETTE Philippe, DURAND Nicole, LAMOTTE Thibaut, ROBERT Gérard, VIGIER Diane, DEVRIEUX Michel, FREYCENON Michel, ZILLIOX Charles, COLLINET Christophe, FERRAND André, CHARRA Dominique, FRAYSSE Yves, MAGAND Danielle, PLENET Simon, SABATIER René, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, ZAHM Alain.

Délégués suppléants : ANDRIEUX Jean, GERIN Pascal, JANIN Christian, JAUD-SONNERAT Marie-Pierre, KOCALIVOS-RAVEL Christelle, LOUIS Bernard, VIDOR Blandine, CORTES Daniel, VINCENT Marie-Hélène, DE SAINT LAURENT Christine, EDELY Daniel.

Techniciens et autres présents : CELARD Elisabeth, RIBAUD Cécile, FONTVIEILLE Isabelle, LE JEUNE Cédric, LANSOU Cédric, LIOGIER Nelly, MASSON Gaëlle, BONIN Xavier, OURNAC Marc, BRUNE Céline.

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

Ordre du jour :

1- Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 18 juillet 2019
- Approbation de l'ordre du jour

2 – Approbation Scot

- Délibération D-2019-29 : Approbation du Schéma de cohérence territoriale des Rives du Rhône

3- Ressources Humaines

- Délibération D-2019-30 : adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38
- Délibération D-2019-31 : adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CDG 38

4 – Questions diverses

Un temps convivial autour d'un buffet est prévu à l'issu du conseil syndical.

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 18 juillet 2019

Le président propose la validation du compte-rendu du conseil syndical du 18 juillet 2019, qui avait pour principal ordre du jour la désignation des représentants de l'association Rives Nature et des délibérations concernant les ressources humaines (création de poste et évolution du régime indemnitaire).

Le compte-rendu est validé à l'unanimité

- Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

2 – Approbation Scot

- Délibération D-2019-29 : Approbation du Schéma de cohérence territoriale des Rives du Rhône

Xavier Bonin du bureau d'études Urbicand rappelle les grandes étapes d'élaboration du Scot, en présente les grandes orientations et principales évolutions depuis l'arrêt du document en février 2019.

Les élus du Bureau Syndical et présidents d'EPCI s'expriment tour à tour.

Charles Zilliox salue, au nom du Pilat Rhodanien, le travail accompli et la qualité du document malgré sa complexité. La révision du Scot s'est faite en lien étroit avec les EPCI et la méthode de travail a permis une large concertation, même si le document proposé à l'approbation ne peut pas répondre à toutes les attentes. Il remercie les élus et techniciens qui se sont mobilisés.

Le Pilat Rhodanien votera favorablement, en espérant que les territoires ruraux et périurbains pourront continuer à se compléter et se conforter mutuellement. Il souhaite également que soit lancée une réflexion sur la mise en œuvre d'un plan de mobilité rurale.

Francis Charvet réaffirme la nécessaire coopération entre EPCI, notamment sur les questions économiques et commerciales et invite les élus d'Entre Bièvre et Rhône à voter favorablement l'approbation du Scot.

Simon Plenet rappelle les nombreux échanges qui ont lieu ces derniers mois entre Annonay Rhône Agglo et le SMRR, notamment dans le cadre de l'élaboration du PLUIH, et la complexité de mener cette démarche concomitamment à la révision du Scot. Il remercie les élus du bureau syndical pour leur écoute et invite les élus d'Annonay Rhône Agglo à voter sans réserves l'approbation du Scot.

André Ferrand indique également que les élus du Val d'Ay voteront favorablement.

Pour Thierry Kovacs, le vote à l'unanimité vers lequel on s'achemine est le résultat de la méthode de travail mise en place dès le lancement de la révision du Scot. Il se félicite des grandes orientations du Scot (confortement des centralités commerciales, armature urbaine équilibrée, prise en compte des enjeux fonciers, multimodalité...) et du dialogue constructif qui a pu être noué avec les services de l'Etat. Enfin, il remercie les élus et techniciens (notamment ceux de Vienne Condrieu Agglomération) qui se sont fortement impliqués dans la révision du Scot, ainsi que Philippe Delaplacette qui a su s'extraire des intérêts de son territoire pour l'intérêt général.

Gérard Banchet rappelle qu'au-delà des divergences le Scot est surtout un projet qui s'inscrit dans l'intérêt général.

Claude Lhermet s'exprime également pour indiquer qu'il va voter favorablement l'approbation du Scot, tout en regrettant que celui-ci n'aille pas plus loin sur certains sujets (déméralisation notamment).

Pour Philippe Delaplacette ce Scot, dont les orientations sont largement partagées, est le résultat d'une forte implication des élus. Ce travail de révision a été très riche et formateur humainement. Il souhaite que le territoire des Rives du Rhône ne soit pas mis sous tutelle et rappelle que le vote à l'unanimité est important pour peser à l'échelle de l'aire métropolitaine.

La délibération d'approbation du Scot est adoptée à l'unanimité



3 - Ressources Humaines

- Délibération D-2019-30 : adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38
 - ☑ La délibération est adoptée à l'unanimité
- Délibération D-2019-31 : adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CDG 38
 - ☑ La délibération est adoptée à l'unanimité

4 – Questions diverses

En l'absence de questions diverses, M. Delaplacette remercie les participants, lève la séance à 20h et propose de partager un verre de l'amitié.

